

# LA CLINIQUE

REVUE MENSUELLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE

PUBLIÉE À MONTRÉAL

---

---

Vol. VI

MARS 1900

N° 8

---

---

## CORRESPONDANCE

— — —

### INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

— — —

St-Jean, P. Q., 12 février, 1900.

Monsieur le rédacteur,

Permettez à un de vos abonnés de se servir des colonnes de votre intéressant journal, pour faire part à ses confrères d'un projet, émis à la dernière assemblée des gouverneurs du " Bureau des Médecins et Chirugiens de la Province de Québec," à Québec, en septembre dernier.

Après avoir eu plusieurs procès politiques, où j'ai été tantôt vainqueur tantôt vaincu, l'idée m'est venue, lorsque je payai mes avocats, d'établir un tarif médical.

Et plus j'y réfléchis, plus il me semble que cette idée est bonne. Voyez, j'ai payé, sans trop me plaindre, sans récriminer beaucoup, sans même, je dois le dire, trouver des arguments bien forts en ma faveur, des mémoires de frais bien cossus. Essayer de montrer les " grosses dents " eût été inutile ; on m'aurait répondu que c'est le tarif. Et, devant ce mot magique, plaideurs, déliions les cordons de notre bourse, et payons !

Alors, je demande pourquoi il ne serait pas possible à la profession médicale d'avoir, elle aussi, un tarif ? Serons-nous éternellement obligés de quêter les services de nos confrères, en cas de difficultés légales ? Serons-nous toujours obligés d'aller frapper à la porte de nos voisins les plus éloignés ? (car il est malheureusement de règle qu'on est en froid avec ses confrères trop rapprochés !) Ne pourrions-nous pas faire un tarif, comme les